



Comité Social d'Administration (CSA) du 27/05/2026 **de la DIRM Sud-Atlantique**

Présents :

Administration : M. E Perrier (Directeur DIRM SA), M. C Merit (Dir Adjoint DIRM SA), Mme M Sautonie (Secrétaire Générale), M. L Bruisson (Chef d'unité RH), Mme C Bernes-Cabanne (Cheffe du service des Phares & Balises) et Mme Larrieu Ana (Vacataire).

FSU : Maxime Guignard, Aurélie Miranda et Anne-Sophie De Freitas.

Le syndicat CFDT est désigné secrétaire de séance.

L'administration indique à tous les participants que le Comité Social d'Administration du jour est enregistré. Une retranscription littérale des débats sera réalisée.

Les Organisations Syndicales (OS) disposent, après demande, du même libre accès aux documents que l'administration tout le temps de la rédaction des procès-verbaux des séances et jusqu'à leur destruction.

1) Adoption du PV du Comité Social d'Administration du 22/01/2026 :

- Le Procès-verbal du Comité Social d'Administration de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique du octobre 2 janvier 2026 n'est pas présenté ce jour. Son adoption est renvoyée au prochain CSA le jeudi 8 octobre 2026.

2) Réorganisation du service des Phares & Balises :

Mme C Bernes-Cabanne, cheffe du service des Phares & Balises de la DIRM SA présente la note du 5/05/2026 sur la proposition d'évolution de l'organisation des ateliers sur les sites des divisions de La Rochelle et du Verdon sur Mer.



Les changements prévus sont différents selon les sites et concernent trois postes :

Division de La Rochelle :

Deux postes sont concernés :

- Le magasinier devient aussi adjoint au chef d'atelier.
Il prendra le relai lors des vacances du chef.
- Le peintre devient chef d'équipe sablage / peinture et maçonnerie / peinture.

Division du Verdon sur Mer :

Un poste est concerné :

- Le chef d'équipe chaudronnerie / peinture devient adjoint au responsable du pôle patrimoine.

L'idée principale de l'administration dans ces modifications est de nommer un adjoint aux chefs d'ateliers pour aider ces derniers au besoin et les remplacer durant leurs absences pour congés ou formations.

Sur la division de La Rochelle, le peintre devient donc chef d'équipe.

L'administration explique que ces changements dans les fiches de poste sont faites pour valoriser le parcours des agents et valider leur augmentation de compétences. Ils ont fait l'objet d'une présentation aux agents lors de réunions en décembre 2025.

L'administration précise que tous les intervenants sont d'accord pour ces modifications et souhaite leur mise en application dans les services concernés au plus tôt.

La FSU demande à l'administration si cette augmentation des compétences et des responsabilités aura une incidence financière sur les primes et les salaires des agents.

L'administration répond qu'aucune revalorisation salariale ou augmentation de prime n'est prévue. Il ne s'agit que d'un plus pour les agents qui voient leurs compétences et responsabilités augmenter.

La FSU s'indigne de constater que plus de travail, plus de compétences et plus de responsabilités ne soient pas liées à une revalorisation du salaire ou *a minima* des primes des agents !

L'administration répond que les agents concernés sont des OPA (Ouvrier des Parcs et Ateliers) et non soumis au même régime de primes. Il est donc difficile de revaloriser leur salaire ou augmenter leurs primes.

La FSU demande l'augmentation des primes des agents concernés !

La FSU rappelle à l'administration que lors de la réorganisation de la DIRM SA en 2023 les chefs de service ont vu leurs primes augmenter et cela ne serait pas possible aujourd'hui pour ces agents ?



Le vote de la note sur la proposition d'évolution de l'organisation d'ateliers Phares & Balises est reportée au prochain CSA dans l'attente du retour de l'administration sur l'augmentation des primes des agents concernés.

3) Présentation du projet POLMAR :

Mme C Bernes-Cabanne, Cheffe du service des Phares & Balises, nous présente le projet de construction du nouveau site de stockage du matériel POLMAR sur le site du Verdon sur Mer (33).

Les travaux d'extension et de mise en conformité effectués, ce site de stockage de matériel, dans le cadre de la lutte contre la pollution maritime, devient le site de référence au niveau national.

4) Présentation de la note d'organisation "Direction" :

Suite à la non transmission aux organisations syndicales dans les délais de la note en référence, la présentation du document d'organisation de la direction est renvoyée au prochain CSA en octobre 2026.

5) Point d'information sur l'Hôtel de la Marine :

- Point sur la Phase 1 :

La phase 1 concerne les travaux de rénovation extérieurs.

Suite aux dégradations de l'affichage publicitaire sur la façade du bâtiment, une sécurisation supplémentaire a été installée sur les échafaudages. Car ce dernier représente un montant de 500 000 € et il ne faudrait pas perdre les annonceurs. Cette somme est importante et non négligeable même si l'enveloppe totale des travaux est de 9,4 millions €.

Le budget des travaux est pour l'instant selon les calculs de l'administration considéré comme maîtrisé.

Au niveau du planning des tranches, l'administration indique que le chantier accuse un retard dans son ensemble de 4 mois.

Le Secrétariat Général (SG) de la DIRM SA précise que ses équipes restent pleinement mobilisées et sont présentes tous les jours sur le chantier afin d'être réactives pour solutionner les problèmes liés aux interactions entre le personnel administratif et les travaux.

Les contraintes actuelles avec les problèmes d'isolation, des échafaudages, du bruit, de la poussière et des fenêtres qui ne peuvent pas s'ouvrir seront bientôt terminées car le changement de place des échafaudages doit avoir lieu courant septembre 2026. Ils passeront de la rue Fondaudège au cours de Verdun.



L'administration indique qu'en cas de difficultés pour les agents ayant leur bureau sur la rue Fondaudège, 6 postes informatiques sont disponibles dans le salon Choiseul et quelques autres au sein du Centre de Sécurité des Navires de Bordeaux.

- Phase 2 :

Les différents services qui vont rejoindre l'Hôtel de la Marine sont :

- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Le conservatoire du littoral
- L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

Pour un total d'une centaine de place. Il resterait encore une dizaine de places disponible sur le site.

Le Ministère de l'Intérieur a fait savoir fin mai 2026 qu'il ne viendrait pas.

L'étude de l'aménagement intérieur des locaux est actuellement en cours. Les principaux critères recherchés sont les suivants :

- Pas de grands d'open-space
- Pas de bureau avec 1 personne seule (même le directeur ne sera pas seul dans son bureau).
- 10 bureaux avec 2 personnes
- 3 / 4 bureaux avec 4 personnes
- 12 bureaux avec 3 personnes

Ces aménagements se doivent de respecter la nouvelle doctrine d'occupation des bâtiments de l'état signée le 8/02/2023, la circulaire Borne.

La répartition envisagée des agents dans ce nouveau bâtiment serait de 21 agents par 1/2 étage. Ils disposeraient pour chaque 1/2 étage de :

- 1 salle de réunion
- 1 espace projet pour 5 personnes
- 1 salle « café »

L'administration arrive maintenant à la fin de la définition des modalités nécessaires au fonctionnement des différents services (accès pour personnel, accès si public, entretien, ménage...). Elle est aidée par le cabinet d'assistance de maîtrise d'ouvrage « Cardane ».

L'administration prévoit de consulter ses agents sur ces aménagements en fonction de leur service. Cependant, aucune date n'a pour l'instant été donnée.

La FSU restera vigilante sur le respect du bien-être des agents et surtout sur la phase de concertation et de dialogue des aménagements prévus.

La fin des travaux reste prévue pour Mai 2029. Le calendrier de la phase 2 est en cours de rédaction.



6) Suivi des actions en CSA :

- Restauration :

Des conventions ont été signées avec des partenaires pour des réductions et ou l'accès aux restaurants administratifs sur :

- le Verdon-sur-Mer avec le restaurant « La Cantine » situé rue Henri de Bournazel (société 'La Goyave').
- à Arcachon avec l'accès au restaurant administratif de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Sur Bordeaux, suite à l'augmentation importante du prix des repas au RIE de La Poste, des solutions de rechange ont été recherchées. Une solution alternative avec la possibilité de manger au self du lycée Montesquieu est en cours de finalisation. A partir de septembre 2026, les agents pourront en bénéficier. Ils se joindront aux professeurs pour les repas. Le reste à charge pour un agent serait autour de 3,5 €.

Une solution complémentaire à proximité de la DIRM SA est aussi à l'étude pour les périodes de vacances et hors période scolaire où le lycée sera fermé.

L'administration prévoit de communiquer à la rentrée scolaire sur ce point.

Le montant de la prise en charge par département a été communiquée :

- Gironde : 5,64 €
- Pyrénées – Atlantiques : 3,23 €
- Charente – Maritime : 2,23 €

Dans un souci d'égalité de traitement des agents de la DIRM SA, la FSU demande à l'administration s'il est possible uniformiser ce montant de prise en charge.

L'administration indique que ces montants sont définis au niveau national et qu'elle ne peut pas les modifier.

La FSU précise qu'au prochain CSA elle fera la demande suivante :

« Si la part de l'état est fixe, la part prise en charge par la DIRM SA peut être modifiée et que c'est sur cette dernière qu'il faudrait jouer pour que le total des 2 subventions (état + DIRM) soit le même pour tous les agents. »

- Saisi des frais de déplacement sur Chorus :

L'administration indique que le projet de faire saisir les agents par eux-même leurs frais sur Chorus pose de gros problèmes en centrale surtout au niveau de la gestion du contrôle d'accès.

La date de mise en place est repoussée ultérieurement.

- Règlement Intérieur (RI) :

Le dépoussiérage du Règlement Intérieur de la DIRM SA est toujours en cours.

L'étape de transmission des propositions de modifications se termine en juin 2026.



La relecture du RI avec les modifications transmises prises en compte est prévue entre le 21/08/2026 et le 10/09/2026.

Une version définitive sera ensuite proposée pour validation aux Organisations Syndicales lors du prochain CSA du 8 octobre 2026.

- Question sur IFSE / CIA :

De nombreux agents ont sollicité les organisations syndicales suite aux différences constatées entre des personnes de grade et fonctions identiques.

L'administration explique que ces situations sont normales et suivent les évolutions réglementaires. De plus, il ne peut pas y avoir de modification du montant de l'IFSE en cours de poste. Il ne peut-être révisé réglementairement que tous les 4 ans.

- Point sur les Lycées Professionnels Maritimes :

- La Rochelle :

La FSU indique que le dernier Conseil d'Administration (CA) du LPM de La Rochelle a mis en lumière de vives inquiétudes sur les conditions de travail, le fonctionnement budgétaire et le désengagement de l'État.

En effet, la charge administrative des agents de la direction devient de plus en plus importante.

Le point de situation du LPM de La Rochelle révèle une tension majeure sur les équipes de direction et administratives :

- Surcharge de la direction : La charge de travail portée quotidiennement par l'équipe de direction atteint un niveau critique. Cette situation est accentuée par l'annonce du départ à la retraite prochain de la direction adjointe.
- Non-remplacement au secrétariat : Le départ à la retraite d'une secrétaire comptable n'est actuellement pas remplacé, ce qui aggrave la pression sur le personnel administratif restant.
- Financement des postes régaliens : Plusieurs postes indispensables et relevant pourtant de missions régaliennes (l'infirmière, le poste du Bureau des Entreprises et le documentaliste) sont actuellement financés sur les fonds propres du lycée. Cette situation financière n'est pas tenable à long terme et ces difficultés ont fait l'objet d'une remontée d'alerte officielle auprès de la DGAMPA (Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture).

Dysfonctionnements techniques et financiers

La gestion quotidienne de l'établissement souffre de lourdeurs logicielles pénalisantes :

- Blocages comptables : Des dysfonctionnements majeurs sur les nouveaux logiciels de comptabilité bloquent le paiement des factures. Bien qu'une solution transitoire ait dû être



trouvée pour régulariser les factures en attente, les répercussions psychologiques et opérationnelles sur le personnel administratif sont lourdes.

Inquiétudes sur le désengagement de l'État et les réformes

D'une manière générale, le constat est celui d'un désengagement progressif de l'État, qui se traduit par une baisse continue des dotations financières. De plus, les réformes pédagogiques en cours prévoient une diminution des horaires d'enseignement, ce qui aura des répercussions directes et inévitables sur les postes et les conditions de travail des agents.

Le Directeur, M. E.PERRIER a apporté les éléments de réponse suivants aux alertes soulevées :

- Charge de travail et logiciel : L'administration affirme avoir conscience de la charge de travail qui pèse sur l'établissement. Elle indique avoir identifié les problèmes et cherche des solutions.
- Concernant le logiciel de comptabilité, l'incident a été qualifié de "problème technique" et est désormais considéré comme réglé.
- Recrutement et santé des élèves : Des recherches sont activement en cours pour pourvoir le poste de secrétariat. Concernant le suivi de la santé des futurs marins, M. PERRIER a affirmé avoir défendu la nécessité absolue du poste d'infirmière auprès de la DGAMPA car se sont des postes régaliens.

- Ciboure :

La FSU demande à l'administration des éléments complémentaires concernant :

- La FSU a demandé les conclusions concernant la convention d'agrément du LPM de Ciboure ainsi que les résultats de l'audit mené.

En réponse, l'administration renvoie la FSU vers l'IGEM (Inspection Générale de l'Enseignement Maritime) pour obtenir ces éléments....

- Service Action Economique et Réglementation :

L'administration indique avoir trouvé un remplaçant à Isabelle Lacroix sur le poste de chef de service à La Rochelle. De plus, les organisations syndicales ont la confirmation que le poste restera sur La Rochelle.

Le nouveau poste de catégorie A sur le siège à Bordeaux issu de la transformation d'un poste vacant de catégorie C est toujours vacant. Le processus de recrutement est toujours en cours.



- Phares & Balises du Verdon :

La FSU a demandé des informations sur l'avenir du poste de contractuel au Verdon qui arrive à échéance à la fin août 2026. Il est difficile pour le personnel d'avoir une visibilité à moyen terme puisque ces contrats peuvent-être non renouvelés comme prolongés du jour au lendemain. C'est donc très compliqué psychologiquement pour les personnels concernés.

La FSU demande s'il est possible de transformer ce contrat en CDI ?

L'administration explique qu'elle ne peut rien faire pour l'instant.

La FSU exprime à l'administration toute son inquiétude pour la continuité du service car plusieurs départs vont bientôt avoir lieu. La situation risque d'être critique à brève échéance si rien n'est fait pour trouver des candidats. L'administration doit communiquer davantage sur ces postes prochainement disponibles et surtout sur leur attractivité.

Prochain Comité Social d'Administration le jeudi 8 octobre 2026.

